

République Tunisienne

Tunis, le 12 mars 1969

SECRETARIAT D'ETAT  
A L'EDUCATION NATIONALE

Circulaire n° 197 /CAB

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale  
à

Messieurs les Directeurs Régionaux

Mesdames et Messieurs les Chefs des établis-  
sements des premiers et second cycles

OBJET : Congés de printemps

REFER : Circulaire n° 69 en date du 18/11/68.

Suite à la circulaire citée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir rappeler tant aux membres de votre personnel qu'aux élèves de votre établissement, que le congé de printemps est fixé comme suit :

- du mardi 25 mars au soir au samedi 5 avril inclus.

En conséquence, la rentrée des classes aura lieu le lundi 7 avril 1969 au matin.

Le Chef de Cabinet



H. BOUENINA